Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 056-215602483-20251209-DCM2025_078-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2025-078– CMAT – Approbation de la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergies du Morbihan (Morbihan Énergies).

En Exercice	Présents	Quorum	Nombre de suffrages exprimés		Nombre de suffrages non exprimés	
26	20	14	pour : contre :	19 0	Abstentions :	4

Date de la convocation : Mercredi 03 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Noëlle CHENOT, Patrick CAILLEAU, Claudine PELTIER, Jean-Paul LE BIHAN, Yvan LE NEVÉ, Simone LE NEVÉ, Gaël LACROIX, Stéphane PEDRONO, Maryse GOUBIN, Hervé RIO, François PÉRIN, Josiane HENRY, Vincent TANGUY, Sophie LOLIVE, Jean-Pierre COSTEMALE, André MARNIER, Sylviane PEDRON, Chantal CHARRERON, Anne-Laure POUILLY, Éric MAHÉ.

Pouvoirs : Céline BERCETCHE a donné pouvoir à Claudine PELTIER, Virginie TOUZARD a donné pouvoir à Jean-Paul LE BIHAN, Annie PÉRIN a donné pouvoir à François PÉRIN.

Absence : Virginie TOUZARD, Céline BERCETCHE, Nadine GUILLON, Stéphane BODIGUEL, Thierry JOUBERT, Annie PÉRIN.

Secrétaire de séance : Gaël LACROIX

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-5.II, L.5211-20, L.5212-16 et L.5711-1 ;

VU l'arrêté préfectoral du 12 juin 2018 approuvant la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergies du Morbihan ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 approuvant la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergies du Morbihan ;

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 056-215602483-20251209-DCM2025_078-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

VU l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2023 approuvant la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergies du Morbihan ;

VU la délibération n°2025-49 du comité syndical de Morbihan Énergies en date du 23 septembre 2025 approuvant la modification des statuts du syndicat ;

CONSIDÉRANT que ces modifications visent à :

- clarifier les compétences optionnelles et les activités accessoires du syndicat, notamment la mention explicite de la production d'énergie renouvelable ;
- actualiser les statuts afin d'intégrer les récentes évolutions législatives, notamment la notion de « Personne Morale Organisatrice » (PMO) pour les opérations d'autoconsommation collective d'électricité et le schéma directeur des infrastructures de recharge des véhicules électriques ;
- préciser les conditions dans lesquelles chaque membre transfère au syndicat tout ou partie des compétences qu'il exerce ;
- mettre à jour l'annexe n°1 « Liste des membres », incluant l'adhésion de nouveaux membres et regroupant désormais les 13 intercommunalités à fiscalité propre du Morbihan ;
- mettre à jour l'annexe n°2 « Liste des collèges électoraux pour les communes membres de moins de 20 000 habitants », tenant compte des créations de communes nouvelles et des évolutions démographiques ;

CONSIDÉRANT que, pour que ces modifications prennent effet et fassent l'objet d'un arrêté préfectoral, l'accord des membres de Morbihan Énergies est nécessaire dans les conditions de majorité qualifiée prévues par les articles L.5211-5 II et L.5211-20 du CGCT ;

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal par 19 votes pour et une abstention *(Sylviane PEDRON, André MARNIER, Chantal CHARRERON, Anne-Laure POUILLY)*

APPROUVE la modification des statuts de Morbihan Energies, ainsi que leurs annexes n°1 et 2, conformément à la délibération n°2025-49 du comité syndical de Morbihan Energies en date du 23 septembre 2025.

CHARGE Madame le Maire de notifier la présente délibération au Président de Morbihan Énergies.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 056-215602483-20251209-DCM2025_078-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à SURZUR, le 10 décembre 2025

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
MAIRIE DE SURZUR 56 (Morbihan)	
Noëlle CHENOT	Gaël LACROIX

MAIRIE DE SURZUR
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

1, Place Xavier de Langlais, 56450 SURZUR – Téléphone – 02 97 42 12 52
Courriel : mairie@surzur.fr – www.surzur.fr